

Votre agence à deux pas de chez vous!

L'agence mobile fait sa tournée,
achetez ou renouvelez votre
abonnement de transport public en
quelques minutes près de chez vous.



tpg.ch/rentree2024

σ tpg

Les rendez-vous de l'agence mobile



Carouge | Place du Marché

Lundi 19 et mardi 20 août
de 11h à 17h

Chêne-Bourg | Place Favre

Vendredi 16 août de 11h à 17h

Collonge-Bellerive

Rte de Thonon 53
Jeudi 15 août de 11h30 à 18h

Dardagny | Place du Château

Jeudi 22 août de 11h à 17h

Meyrin | Rue des Boudines 2

Vendredi 23 août de 11h à 17h

Plan-les-Ouates

Place des Aviateurs
Mardi 13 août de 11h à 17h

Satigny | Place du Village

Lundi 26 août de 11h à 17h

Versoix | Place de la Gare

Mercredi 14 août de 11h à 17h

Veyrier | Place du Tibet

Mercredi 21 août de 11h à 17h

Encore plus rapide!

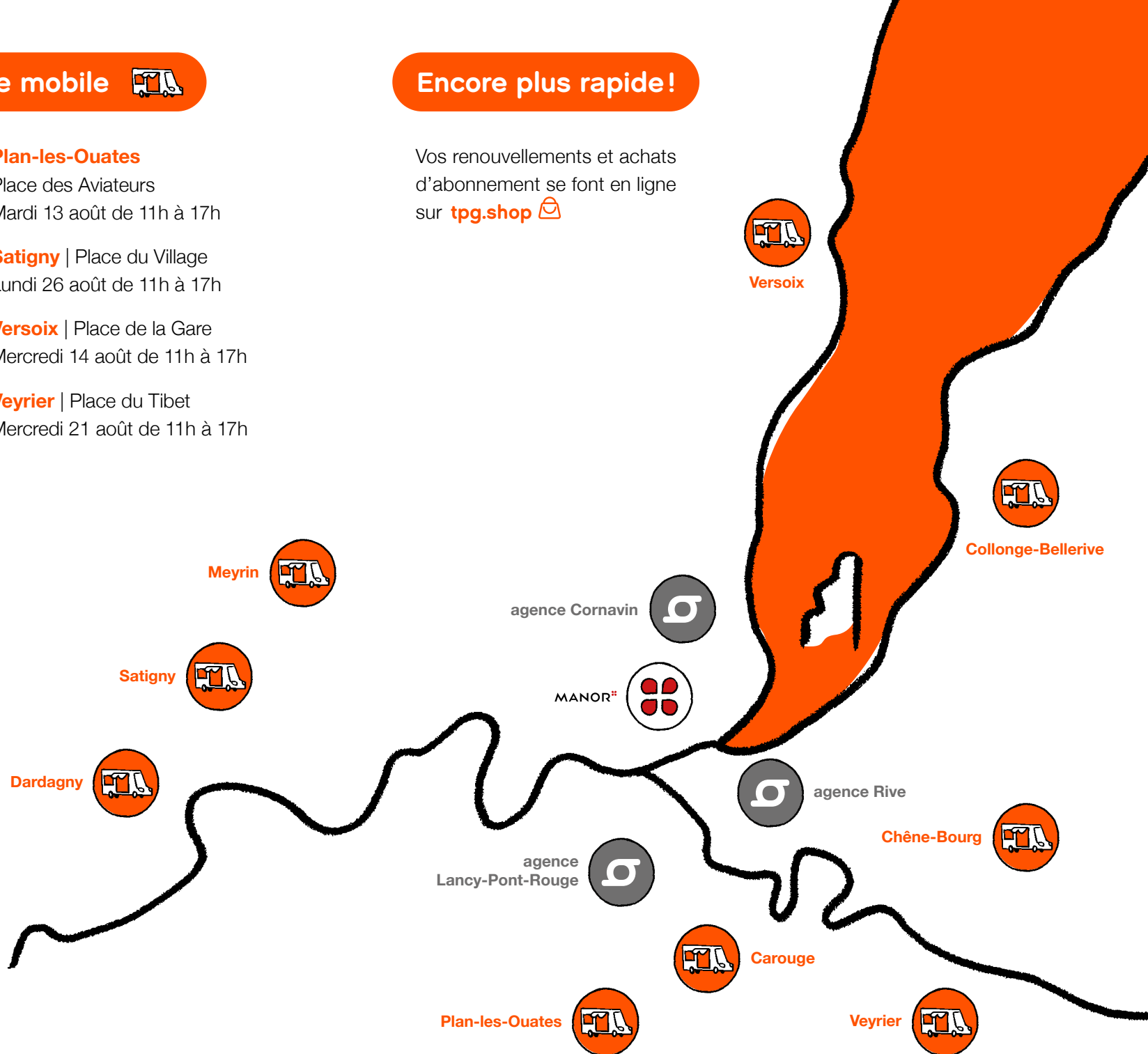
Vos renouvellements et achats
d'abonnement se font en ligne
sur tpg.shop

Points de vente tpg

- Cornavin
- Rive
- Lancy-Pont-Rouge

MANOR

Pop-up store tpg au 3^e étage,
rayon papeterie
du 12 au 31 août 2024
(selon horaires du magasin)



Prise en charge par l'État de Genève des abonnements Jeunes (-100%) et AVS/AI (-50%), sous conditions

À partir du 1^{er} janvier 2025, les personnes éligibles au programme de prise en charge des abonnements unireso par l'État de Genève pourront bénéficier d'un rabais de 100% (jeunes en formation ou avec un bas revenu) ou de 50% (bénéficiaires AVS/AI).

Renouvellement de votre abonnement annuel

En attendant la mise en œuvre de cette mesure, les personnes qui doivent renouveler leur abonnement unireso cet été peuvent procéder en toute sérénité à l'achat de leur abonnement annuel. Le montant correspondant à la période entre la mise en œuvre de la prise en charge par l'État de Genève et la fin de validité de votre abonnement sera remboursé au prorata temporis, sur demande. Par exemple, si vous achetez un abonnement annuel le 24.08.2024, vous pourrez demander le remboursement de la période allant du 01.01.2025 au 23.08.2025.

Plus d'infos sur les modalités de mise en œuvre de la prise en charge par l'État de Genève

Création de votre carte SwissPass

Les abonnements pris en charge par l'État de Genève seront émis sur votre SwissPass. Si vous n'avez pas encore de carte SwissPass, ou si vos enfants n'en ont pas encore, nous vous invitons à anticiper cette démarche et à créer d'ores et déjà votre compte, afin de simplifier l'acquisition de votre abonnement en janvier 2025.

Pour rappel, même avec une prise en charge de 100%, vous devrez toujours disposer d'un abonnement valable et ne pourrez circuler sans titre de transport.

